

DOCTRINE

- 940 **◆ Nullités de brevets en 2010 : la curiosité nouvelle des juridictions françaises spécialisées**
Frédéric Bourguet
- « Réformes et harmonisation européenne aidant, les juridictions des brevets se dotent, depuis quelques années, des moyens nécessaires à une plus grande efficacité et force d'attraction. En particulier, l'année 2010 a montré leur intérêt pour des moyens d'annulation de brevets moins fréquents que la classique absence de nouveauté ou d'activité inventive, et jusqu'alors plus souvent soulevés devant l'OEB ou des juridictions étrangères réputées plus « techniques » : le défaut de brevetabilité et l'extension illicite.
- 946 **◆ Réflexions sur les obligations fiscales des exploitants d'œuvres de l'esprit**
Stéphanie Maury
- « Le législateur a multiplié les hypothèses dans lesquelles les obligations déclaratives et de paiement des prélèvements obligatoires, initialement à la charge des auteurs d'œuvres de l'esprit, sont transférées à leurs cessionnaires, que ce soit en matière de cotisations sociales, de taxe sur la valeur ajoutée ou d'impôt sur le revenu. Ces dispositions, dérogoires au droit commun et donc d'interprétation stricte, proviennent de textes intégrés au Code général des impôts ou au Code de la sécurité sociale. Ainsi, la définition de leur champ d'application et les conditions de leur mise en œuvre peuvent entrer en conflit avec la jurisprudence rendue sur le fondement du Code de la propriété intellectuelle, ce qui crée une certaine insécurité juridique pour les cessionnaires de droits d'exploitation.
- 955 **◆ Multiples facettes du droit de divulgation**
Frédéric Pollaud-Dulian
- « Le droit de divulgation occupe une place aussi essentielle que particulière non seulement parmi les attributs du droit moral mais aussi dans l'ensemble du dispositif du droit d'auteur, ne serait-ce qu'en raison de son caractère initial. Sa portée reste cependant l'objet de discussions doctrinales :

s'épuise-t-il en une fois ? Est-il discrétionnaire ? En quoi l'auteur peut-il fixer ses conditions et son étendue ? Mais ce sont aussi ses rapports avec les droits patrimoniaux qui révèlent toute son importance et sa complexité. Ainsi, cette prérogative, qui pourrait sembler bien connue et sans surprise, recèle tout un potentiel d'utilités et de réflexions, dont témoignent plusieurs importants arrêts de la Cour de cassation rendus dans la période récente, qui nourrissent la présente étude.

CHRONIQUES

- 966 **◆ Droit d'auteur et droits voisins**
André Lucas
Valérie-Laure Benabou
Jean-Michel Bruguière
- 984 **◆ Droit des marques et autres signes distinctifs**
Georges Bonet
Bertrand Geoffray
Marc Sabatier
- 999 **◆ Dessins et modèles**
Patrice de Candé
Charles de Haas

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

- 1030 **◆ Lettre d'Italie**
La contrefaçon n'est pas rentable
Nouveaux critères de liquidation des dommages et intérêts en Italie : tentative de rapprochement avec les dommages punitifs
Paola Gelato

REVUE DES THÈSES

ACTUALITÉS

- 1040 **◆ Publications récentes**
- 1042 **◆ Actualité réglementaire**